

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JANVIER 2023

Délibération n°2023.01.015.B

Festival Mars en Braconne 2023 : demandes de subventions

LE DIX NEUF JANVIER DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 janvier 2023

Secrétaire de Séance: Yannick PERONNET

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **23**

Nombre de pouvoirs: **1**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Michel ANDRIEUX à François NEBOUT,

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, Hélène GINGAST, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230119-2023_01_15B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2023

Publication : 23/01/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2023

**DÉLIBÉRATION
N° 2023.01.015.B**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

FESTIVAL MARS EN BRACONNE 2023 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

La 20^{ème} édition du festival « Mars en Braconne » portée par GrandAngoulême, aura lieu du 18 au 31 mars 2023.

Le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 », a inscrit un objectif global de cohésion sociale qui doit se décliner avec une dimension culturelle.

Avec ce projet, le territoire entend devenir une agglomération plus équitable, qui garantit l'accès aux ressources et aux services (mobilité, logement, emploi, culture, santé...) à tous ses habitants, sur l'ensemble de son territoire.

Pour répondre à ces ambitions, plusieurs priorités ont été définies au titre de la politique culturelle. Le festival « Mars en Braconne » répond à l'un de ces enjeux au titre de la solidarité et l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles.

En cohérence avec son projet de développement culturel, il est proposé de privilégier la mise en œuvre concrète des plans d'actions aux côtés des partenaires et des habitants pour une politique culturelle tout à la fois, solidaire, responsable et démocratique.

Dans le cadre du festival, des actions à destination du jeune public sont également mises en place en complément de la programmation tous publics, en lien avec le service Enfance Jeunesse, durant les vacances de février 2023 et les vacances d'avril 2023.

Le festival rayonne au-delà du territoire de l'agglomération, contribuant à la diffusion culturelle des arts vivants. La mise en œuvre de ces animations culturelles implique de solliciter des subventions auprès de différents partenaires financiers :

- dans le cadre de son soutien aux festivals, le département de la Charente apporte son aide aux manifestations départementales, outils de la notoriété et de l'attractivité du territoire ;
- la politique culturelle régionale de la Nouvelle-Aquitaine est notamment structurée autour du soutien à la diversité culturelle et l'accès de tous à la culture. De ce fait, la Région soutient, par des aides spécifiques, les manifestations culturelles proposant une offre culturelle et artistique riche, diversifiée et de qualité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230119-2023_01_15B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2023

Publication : 23/01/2023

Le budget prévisionnel du festival est le suivant :

Budget global		
Charges artistiques & accueil	40 000 €	45,45 %
Charges technique & logistique	35 000 €	39,77 %
Charges communication	13 000 €	14,78 %
TOTAL	88 000,00 €	100,00 %
Recettes (hors valorisation)		
Département de la Charente	6 000 €	6,82 %
Région Nouvelle Aquitaine	6 000 €	6,82 %
Recettes du festival	4 000 €	4,55 %
Autofinancement- GrandAngoulême	72 000 €	81,81 %
TOTAL	88 000 €	100,00 %

Considérant que les actions de médiation et de diffusion culturelle proposées par le festival « Mars en Braconne » à ses spectateurs sont conformes aux objectifs traités dans le cadre des aides départementales et régionales,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter les subventions nécessaires notamment auprès de la région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Charente dans le cadre du 20^{ème} festival "Mars en Braconne".

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

<p>Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230119-2023_01_15B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2023
Publication : 23/01/2023